

EMBARGO au jeudi 28 janvier 2010 à 19h00

## COMMUNIQUE DE PRESSE – Lancement du Prix PRIDE 2010

L'Etat de Neuchâtel, en partenariat avec l'association Ecoparc, a annoncé le 28 janvier 2010, le lancement de la deuxième édition du prix cantonal de développement durable en entreprise : PRIDE 2010. Les contours de cette distinction ont été dévoilés à l'issue d'une conférence, organisée dans les locaux du CSEM (Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA), en présence de M. Frédéric Hainard, Conseiller d'Etat de Neuchâtel et de Anne-Marie Van Rampaey, directrice des ressources humaines au CSEM.

### Conférence « L'entreprise, entre crise économique et projets durables »

Jean Laville de la fondation Ethos, et Suren Erkman, chef du groupe Ecologie Industrielle à l'EPFL, ont pu s'exprimer devant près de 100 participants. Leurs interventions et le débat consécutif, modéré par Nicolas Willemin, rédacteur en chef de L'Express, ont permis d'aborder la faisabilité, pour les entreprises, de poursuivre des objectifs de croissance économique tout en satisfaisant les deux autres piliers du développement durable : la protection de l'environnement et la cohésion sociale.

Cette conférence s'inscrivait dans le cadre du REMAD : Réseau de Management Durable, une plateforme d'échange mettant à disposition des entreprises des outils concrets et des pistes de bonnes pratiques pour faciliter la mise en œuvre du développement durable ([www.remad.ch](http://www.remad.ch)). Le REMAD ainsi que le prix PRIDE, proposés par l'Etat de Neuchâtel, traduisent les efforts du canton pour soutenir le rythme d'une économie florissante intégrant responsabilité environnementale et solidarité sociale. Il désire notamment faire fructifier son savoir-faire technologique en le mettant au service de la durabilité.

### Le Prix

Destiné à stimuler et à renforcer l'action des entreprises privées en matière de développement durable, ce prix est ouvert à toute entreprise privée (artisanat, petites et moyennes entreprises, industries, raisons individuelles, etc.) neuchâteloise ou possédant un domicile dans le canton de Neuchâtel. L'action présentée doit déployer des effets concrets au niveau des trois piliers du développement durable que sont l'environnement, la société et l'économie. Le lauréat se verra remettre un prix de CHF 5'000 lors d'un événement annuel. En 2008, l'entreprise Procity SA, promotion et courtage immobilier avait décroché le prix PRIDE de la 1<sup>ère</sup> édition, grâce à ses actions pionnières en matière de durabilité.

### Les projets types

Prestations de conseil en matière de développement durable, plan de mobilité d'entreprise, rénovation énergétique de bâtiments, utilisation d'énergies renouvelables, amélioration de la performance environnementale et sociale de l'entreprise (via un plan d'actions, une certification,...), produit / projet de développement intégrant le développement durable (nouvelles technologies, nouveaux process...), bâtiment ou quartier intégrant les principes du développement durable, projet didactique au sein d'une entreprise intégrant et vulgarisant le développement durable, communication du développement durable, caisse de pension / fonds de placement éthiques, etc.

### Les modalités

Les candidatures sont ouvertes à ce jour, les modalités peuvent être téléchargées sur le site Internet, [www.remad.ch](http://www.remad.ch) et les candidatures déposées électroniquement *jusqu'au 30 mars 2010* à [pride@ecoparc.ch](mailto:pride@ecoparc.ch). Le dossier de candidature doit contenir le formulaire d'inscription ainsi qu'un descriptif de 3 pages maximum du projet soumis.

**Pour de plus amples renseignements :**  
**Laetitia Estève Floch, Association Ecoparc, 032 721 11 74**

Neuchâtel, le 28 janvier 2010